

Décision Modificative N°2

Vendredi 20 octobre 2023

Interventions liminaires de Sophie BORDERIE

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir de vous retrouver pour notre séance consacrée pour l'essentiel à notre décision modificative budgétaire numéro 2.

Avant d'ouvrir officiellement notre séance, je souhaitais revenir un bref instant sur l'actualité internationale, marquée vous le savez par la poursuite de la guerre en Ukraine, la réactivation du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et par l'embrasement du Proche Orient entre Israël et la Palestine après les terribles attentats menés par le Hamas contre Israël. Ces conflits, à l'histoire longue et complexe, ne doivent pas nous faire oublier notre boussole : celle de la défense acharnée des droits des peuples, du respect des droits humains et des populations civiles, de la recherche constante de la paix, et de la condamnation sans ambiguïté du terrorisme.

Plus près de nous, à Arras, nous avons tous été saisis d'effroi par l'assassinat, il y a une semaine, du professeur Dominique Bernard aux abords de son établissement scolaire. Ce crime nous rappelle cruellement l'assassinat, il y a trois ans de Samuel Paty.

Dominique Bernard a été assassiné parce qu'il faisait son métier : dispenser un savoir à des jeunes pour aiguiser leur esprit critique, pour leur permettre de devenir des adultes libres, responsables et tolérants.

A travers lui, c'est l'école républicaine, laïque et émancipatrice qui a été visée.

A travers lui, c'est notre modèle républicain qui a été lâchement attaqué.

A travers son assassinat, c'est notre nation tout entière qui est endeuillée.

Dominique Bernard est une nouvelle victime de l'islamisme et de son idéologie de mort. Son nom s'ajoute à la trop longue liste des victimes de ces fanatiques, qui ont également frappé la Belgique il y a quelques jours.

Aujourd'hui, je veux avant toute chose avoir une pensée pour l'ensemble de ses proches, sa famille, avoir une pensée pour ses collègues et ses élèves du lycée Gambetta d'Arras, avoir un message de solidarité à l'égard de tous les enseignants de notre pays, attaqués à travers Dominique Bernard dans leurs missions les plus essentielles.

L'horreur absolue de ce crime suppose une réaction d'unité de tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs universelles de notre République.

En la mémoire de Dominique Bernard, et en celle de Samuel Paty, je vous propose de nous lever pour observer une minute de silence.

Minute de silence

Je vous remercie.

Suite à ce drame qui nous concerne tous, parce qu'il touche au sanctuaire de l'école, je tenais à vous informer que nous avons vérifié que les établissements dont nous avons la responsabilité, c'est-à-dire les collèges, soient bien tous à jour de leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui doit permettre en cas d'incident la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels.

Parallèlement, nous avons immédiatement opéré des vérifications auprès des cinq collèges faisant actuellement l'objet de chantiers importants, pour nous assurer que le déroulement de ces chantiers ne provoque pas de porosité facilitant des intrusions indésirables dans les établissements.

Enfin, les collèges de Casseneuil et de Miramont de Guyenne, dont le diagnostic effectué par nos soins laissait apparaître un besoin de compléter les dispositifs de sécurisation, seront visités dans les prochains jours par la SEM 47 afin d'engager les travaux nécessaires dans un très bref délai.

Pour être complète, nous rencontrerons prochainement l'ensemble des chefs d'établissements afin d'évaluer avec eux et compléter si nécessaire les dispositifs de sécurité des locaux que nous leur mettons à disposition.

Mes chers collègues,

Nous avons le plaisir d'accueillir Ludovic Biasotto qui remplace Michel Masset suite à son élection comme sénateur.

Par ailleurs, à l'occasion de notre dernière commission permanente, Pierre Camani nous a fait part de sa volonté de passer le relais à son suppléant Laurent Capelle pour représenter le canton des Coteaux de Guyenne au sein de notre assemblée. Nous accueillons donc aujourd'hui Laurent Capelle, auquel je souhaite aussi la bienvenue parmi nous.

Cette décision honore Pierre Camani.

Vous le savez mieux que quiconque, le mandat de conseiller départemental, est une forme de sacerdoce, qui implique un engagement de tous les instants, au détriment parfois de sa vie personnelle ou professionnelle.

L'heure est venue aujourd'hui pour Pierre Camani de faire un pas de côté, de prendre un peu de hauteur, de se consacrer à ses proches, et, comme le disait Voltaire, de cultiver son jardin, au sens propre comme figuré.

Je souhaitais saluer devant vous son engagement, celui d'un élu entièrement dévoué au Lot-et-Garonne et à l'action guidée par des valeurs humanistes inébranlables.

Tout au long des mandats qui lui ont été confiés, dans sa commune de Puymiclan, ici au département comme conseiller général puis comme Président d'une institution qu'il aura marqué de son empreinte, à Paris comme sénateur, Pierre Camani aura été le défenseur acharné de notre territoire. Comme Président du Conseil Départemental, il aura été l'architecte persévérant de ce renouveau dont le Lot-et-Garonne profite aujourd'hui.

Notre département perd avec lui un indéniable serviteur, même si, j'en suis certaine, il restera un observateur attentif de la politique départementale, et que nous pourrons toujours compter sur son appui, ses conseils, son expérience.

Je conserve pour ma part l'ami bienveillant et éclairé de tous les combats politiques que j'ai menés, de tous les espoirs que nous avons partagés, et de tous les élans qu'il a si souvent suscités.

Merci pour tout Pierre. Merci pour ce que tu es. Merci pour ce que tu as fait pour le Lot-et-Garonne.

Je t'invite à ma rejoindre.

OUVERTURE DE LA SESSION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Mes chers collègues,

Une fois n'est pas coutume, j'ouvrirais cette seconde décision budgétaire modificative de l'année par quelques citations...

« Il est temps d'arrêter de faire croire aux acteurs du territoire et plus globalement aux Lot-et-Garonnais que le Département va mal financièrement. Il va très bien. Presque trop bien. [...] Lors des diverses assemblées, nous vous avons déjà dit que les recettes des DMTO n'allaient cesser de s'accroître et continuer à dégager des marges financières conséquentes pour le Département [...] Nous disons de façon très claire que cette gestion prudentielle équivaut à hypothéquer l'avenir. »

Fermez les guillemets.

Je vous épargne le suspense insoutenable. Ceci est un verbatim des propos du groupe 100% Lot et Garonne au travers de son représentant au moment de notre DOB, qui avait d'ailleurs été soutenu en ce sens par un autre membre de ce même groupe, nous assénant avec beaucoup de certitude : *« vous vous trompez sur les DMTO, ils vont être dynamiques. »*

Et je me souviens même que, ce faisant, notre opposition nous donnait rendez-vous pour vérifier à l'occasion d'une prochaine session la justesse de son augure.

Eh bien voilà, nous sommes aujourd'hui à un moment de vérité, mes chers collègues.

Alors, la réalité de la situation, je vous la livre sans filtre, telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui.

A l'occasion de notre dernière commission permanente, je rappelais notre inquiétude relative à la baisse de recettes de DMTO que nous constatons. Après une diminution de 30,4% en août 2023 par rapport à août 2022, en septembre 2023, les produits DMTO ont diminué de 31,1% en comparaison à 2022. Globalement, depuis le début de l'année, la diminution par rapport à 2022 est de 18,6%, et cette baisse s'accélère.

Tous les départements sont affectés par cette situation.

A l'occasion de sa dernière commission exécutive, Départements de France, association qui regroupe vous le savez les conseils départementaux de toute sensibilité politique, a adopté une résolution tirant la sonnette d'alarme au moment où s'ouvrent les discussions parlementaires sur le projet de Loi de finances.

Dans cette résolution, Départements de France souligne le retour de l'effet de ciseaux sur les budgets départementaux, lié à l'érosion très importante des recettes de DMTO et à l'augmentation des dépenses contraintes, qu'il s'agisse des dépenses de personnel, ou de celles liées à l'APA, la PCH ou l'ASE.

Départements de France rappelle aussi que l'impact de cet effet ciseaux est d'autant plus fort que les Départements ne disposent plus de la possibilité d'actionner un levier fiscal pour faire face aux difficultés, depuis la réforme qui a abouti à la perte du foncier bâti et à son remplacement par une fraction de TVA.

Cette recette, soit dit en passant, montre également des signes d'essoufflement. A ce jour, on évalue cette perte à hauteur de 2,4 M d'euros.

Cette situation, nous la constatons en Lot-et-Garonne. C'est l'objet de notre décision modificative, qui constate par exemple une augmentation de nos charges à caractère général, des charges de personnel, ou une hausse des dépenses d'aide à domicile.

Elle démontre également que l'épargne de précaution que nous avons constituée, et qui était alors tant décriée, nous est aujourd'hui fort utile pour aider les EHPAD en difficulté, soutenir les SAAD ou accompagner les bénéficiaires de la PCH, c'est-à-dire bénéficier aux Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais les plus fragiles.

Je le redis, chaque euro est et sera mobilisé le moment venu de la manière la plus utile et la plus profitable aux Lot-et-Garonnais. Je n'irais pas jusqu'à dire que « la prudence paie » mais tout au moins que nos choix de gestion nous permettent aujourd'hui d'investir et de continuer à protéger les Lot-et-Garonnais au moment où ils en ont plus que jamais besoin.

Aussi, cette session nous fournira l'occasion de conforter un certain nombre de dispositifs de soutien, d'accompagnement et de protection au bénéfice des Lot-et-Garonnais pour leur permettre de faire face aux difficultés du moment et préparer l'avenir. C'est précisément aux Lot-et-Garonnais que je m'adresse en ce jour de session publique de notre assemblée. Car, je mesure chaque jour, au fil de mes nombreux déplacements aux

quatre coins du département, que les attentes et les besoins sont nombreux devant les fractures qui se creusent dans notre pays. Aux Lot-et-Garonnaises et aux Lot-et-Garonnais, je veux dire que le Département est toujours là, présent à leurs côtés, plus que jamais, pour les protéger et les aider à surmonter les fragilités de notre monde, pour construire leur avenir et celui de leurs enfants, pour donner à nos aînés toute l'attention et le soutien qu'ils méritent.

Nous poursuivons ainsi la mise en œuvre de notre plan bien vieillir par la mobilisation d'une aide exceptionnelle aux EHPAD, pour leur permettre de faire face à une situation financière dégradée sous l'effet du contexte inflationniste et de la baisse d'activité consécutive à la crise sanitaire. Ce soutien aux EHPAD, il se traduit également par une proposition de revalorisation du point GIR, dont nous débattons.

Je crois en effet fermement qu'une société de progrès se juge à la manière dont elle traite ses anciens. Notre plan « bien vieillir » a l'ambition de répondre aux besoins des lot-et-garonnais, en permettant aux personnes qui le souhaitent de continuer à vivre chez elles, et à celles qui ne le peuvent plus de trouver les conditions d'hébergement en établissement les plus dignes et les plus accessibles.

Nous ne dévierons pas de cet objectif, mais je tiens à rappeler que nous ne sommes pas les seuls décisionnaires en matière de politique du grand âge, et qu'il faudra que l'ensemble des institutions qui prennent part à cette politique assument leurs responsabilités, comme il faudra que chaque établissement consente aux efforts de gestion que la situation impose.

Je m'attarde quelques instants sur la situation de l'EHPAD de Sos qui, je vous le rappelle, a fait l'objet de lourdes fautes de gestion, avec un coût de travaux d'extension sous-évalué et une utilisation détournée de l'emprunt contracté, en violation de toutes les règles de la comptabilité publique. Il y aurait également de nombreuses créances non recouvrées auprès des usagers, pour plusieurs centaines de milliers d'euros. Cet EHPAD fait aujourd'hui l'objet d'un plan de sauvetage permettant la poursuite d'activité de l'établissement.

Ce plan de sauvetage, s'il existe, c'est à notre initiative, avec l'appui technique et financier d'Habitayls et de la SEM47. Je crois que nous pouvons nous satisfaire qu'une solution ait été trouvée. Je vous tiendrai bien entendu informés du développement de ce dossier.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est aussi offrir à nos jeunes les conditions d'enseignement les plus propices à leur réussite et les accompagner sur la voie de l'autonomie et de l'épanouissement.

La mise en œuvre de notre plan gymnase, qui est une extension de notre plan collèges, entre dans cet objectif, et vise à mettre à niveau les salles de sports utilisées par les collèges publics.

Parallèlement, toujours dans l'idée de concourir à l'épanouissement de nos jeunes, je vous proposerai de vous prononcer sur une évolution du dispositif Chèque Asso 47, qui vise à favoriser leur pratique culturelle, sportive ou de loisirs, tout en promouvant le formidable tissu associatif de notre département. L'évolution de ce dispositif nous permettra, si vous la validez, de doubler le nombre de bénéficiaires potentiels du Chèque Asso.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est aussi veiller à ce qu'aucun d'entre eux ne reste en dehors du chemin. C'est l'objet de notre politique d'inclusion numérique dont nous débattons. Parler d'inclusion dans ce domaine aujourd'hui, ce n'est pas uniquement aborder la question des freins à la pratique numérique. C'est d'abord et surtout parler de la finalité du numérique, de la capacité réelle de chacun à en faire un outil d'amélioration de son quotidien et in fine d'égalité entre nos concitoyens.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est encore œuvrer à leur sécurité et garantir la présence du service public sur tous les territoires du Lot-et-Garonne.

Je tenais, à ce stade de mon intervention, à vous faire part de ma satisfaction suite à l'annonce par le Président de la République de l'implantation de trois nouvelles brigades de gendarmerie en Lot-et-Garonne. C'est une excellente nouvelle pour notre territoire !

Assurer la présence de la force publique partout, dans les territoires ruraux comme dans les villes est une nécessité. C'est pour cela que le Département a investi depuis plusieurs années déjà, au-delà de ses compétences obligatoires, dans ce domaine de la sécurité.

C'est dans ce sens que nous avons rénové ou reconstruit la trentaine de gendarmeries existantes sur notre département dans le cadre d'un BEA (bail emphytéotique administratif) d'ampleur.

C'est également pour cela encore que nous avons créé les conditions de réalisation des 3 nouvelles casernes de gendarmerie (Tonneins, Laplume, Fumel), à travers des garanties d'emprunts et la maîtrise d'œuvre assurée par notre bailleur départemental Habitualys, pour rendre possible le renforcement des moyens et forces de gendarmerie.

C'est enfin aussi pour ces mêmes raisons que nous avons été les précurseurs dans le financement des Intervenantes sociales en gendarmerie.

Cette annonce est un bon signal envoyé aux territoires ruraux.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est enfin œuvrer à la solidarité territoriale.

Nous le faisons en matière d'attractivité médicale, avec le lancement d'un nouveau dispositif à vocation départementale qui vise à accompagner soit les médecins généralistes dans leur projet d'installation en Lot-et-Garonne, soit les internes dans leur projet de stage. Il s'agit à la fois, à travers une équipe dédiée et en lien étroit avec un large réseau de partenaires institutionnels et économiques, d'accompagner leur projet professionnel comme leur projet personnel et familial. La Conférence des territoires, que j'ai récemment réunie à cet effet, a accueilli très favorablement l'initiative.

Nous le faisons aussi en assistant les communes et intercommunalités du département pour la réalisation de leurs projets. Je vous proposerai ainsi la création d'une Agence Technique Départementale, qui nous permettra de renforcer l'offre d'ingénierie que nous mettons à disposition de ces collectivités.

Au-delà du soutien financier que nous dispensons aux communes et intercommunalités au travers du FACIL, nous constatons en effet que, dans un territoire rural comme le nôtre où nombre de communes sont dépourvues de ressources humaines propres, cette offre d'ingénierie peut s'avérer extrêmement précieuse pour conseiller et assister les élus locaux dans la conduite de leurs projets.

Avec cette agence, nous réaffirmons ainsi notre rôle de premier partenaire des communes du département.

Je vous remercie.